

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

**N°046\_2025**

DATE DE LA CONVOCATION :  
09/12/2025  
DATE D'AFFICHAGE :  
09/12/2025

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Absent : 3  
Ayant donné procuration : 1

**OBJET : Adoption du projet de réhabilitation du groupe scolaire de La Bastidonne**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le seize, à vingt heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de **LA BASTIDONNE** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence d'**Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Thierry **DELESCLUSE** en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

**Absents ayant donné procuration :**

Gérard GRELET à Thierry DELESCLUSE

**Absents :**

Lou LOMBARD

Sandrine PEREIRA

Laurence PETIT

Exposé des motifs

Madame La Maire rappelle que l'état des lieux du groupe scolaire met en évidence :

- des locaux pédagogiques inadaptés, aux surfaces généreuses mais mal réparties, avec l'une des quatre classes, déportée dans la salle des Ferrages ;
- une cantine sous-dimensionnée, avec des flux mal organisés et un fonctionnement proche de la saturation ;
- un bâtiment thermiquement très dégradé :
  - murs insuffisamment isolés,
  - toitures peu performantes,
  - menuiseries vétustes,
  - ventilation quasi absente,
  - dépendance persistante au chauffage fioul ;

Le projet vise à :

- Regrouper les quatre classes sur un même site, en réhabilitant l'ex-logement situé au-dessus de la cantine pour y créer la 4<sup>e</sup> classe.
- Rénover entièrement l'école, sur les plans thermique, énergétique, fonctionnel et réglementaire.
- Étendre et recomposer la cantine, en créant également une salle associative/pédagogique au R+1.

Selon le programme, l'opération est organisée en :

**Phase 1 – Études globales (2026)**

- Mission complète de maîtrise d'œuvre : 175 000 € HT
- AMO : 20 000 € HT
- Missions complémentaires (SPS, contrôles, diagnostics thermiques, amiante/plomb, géotechnique) : 150 000 € HT

**Phase 2 – Travaux**

**Tranche 1 – Crédit de la 4<sup>e</sup> classe (2027)**

Montant : **300 000 € HT**

- Réhabilitation complète du R+1

# La Bastidonne

## COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française  
Département Du Vaucluse  
F-84120 LA BASTIDONNE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 084-218400109-20251216-046\_2025-DE

Tél: 04.90.09.63.95  
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

- Isolation, PAC, ventilation
- Mises aux normes sécurité & accessibilité

### Tranche 2 – Rénovation globale de l'école (2028)

Montant : 1 050 000 € HT

- Isolation murs et toitures
- Menuiseries performantes
- Réfection sanitaires, WC de cour
- Réaménagement classes, dortoir, hall
- Modernisation chaufferie et réseaux
- Ventilation VMC adaptée
- Installation photovoltaïque

### Tranche 3 – Extension cantine & salle R+1 (2029)

Montant : 400 000 € HT

- Extension neuve au RDC
- Réorganisation office / laverie / réfectoire
- Création salle au R+1
- Ventilation cuisine et équipements de restauration

### Montant total du projet :

2 095 000 € HT

soit 2 514 000 € TTC

### Subventions sollicitées (tous financeurs)

- Fonds Vert – volet rénovation des bâtiments publics
- Fonds Vert – volet recyclage foncier
- Fonds CHENE
- DETR (État)
- DSIL (État – investissement structurant)
- Département de Vaucluse
- Région SUD – équipements des communes
- Coup de pouce énergétique / CEE (selon travaux thermiques)
- Fonds Européens

Montant total de subventions envisageables (selon dispositifs) : environ 1 289 000 €

Reste à charge prévisionnel pour la Commune : 806 000 € sur 4 ans

### Visas :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme complet de réhabilitation du groupe scolaire de La Bastidonne établi le 24/11/2025,

VU l'intérêt général que représente cette opération pour les enfants, les familles et la commune,

VU la nécessité d'améliorer les performances énergétiques et la qualité d'usage du groupe scolaire,

VU la volonté municipale de redynamiser le centre-bourg,

Au vu de ce qui précède, où l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A  
**L'UNANIMITÉ**

- APPROUVE le programme de réhabilitation complète du groupe scolaire tel que présenté dans le document du 24/11/2025
- VALIDE le montant prévisionnel global de l'opération, soit 2 095 000 € HT
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter l'ensemble des aides financières mobilisables

Fait à La Bastidonne,  
Le 16 décembre 2025.

Madame La Maire,  
Emma LEON.

2

Le Secrétaire de séance,  
Thierry DELESCLUSE.